

Date : 11 Octobre 2019

**DEMANDE DE COTATION
UNFPA RFQ/FPA90/027/2019**

Madame, Monsieur,

L'UNFPA en Côte d'Ivoire sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :

Recrutement d'une agence de communication pour réaliser un film documentaire sur les 25 ans d'action de la CIPD et les 50 ans d'intervention de l'UNFPA

Cette Demande de devis est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les services et qui disposent de la capacité juridique pour exercer en Côte d'Ivoire ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA.](#)

II - Spécifications/Cahier des charges

Recrutement d'une agence de communication pour réaliser un film documentaire sur les 25 ans d'action de la CIPD et les 50 ans d'intervention de l'UNFPA

TERMS OF REFERENCE: T V Production Company: Research, Communications & Report	
Hiring Office :	UNFPA
Contexte	L'année 2019 marque la célébration des 25 ans de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) de 1994 et des 50 ans de la création du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en 1969. Depuis 50 années, l'UNFPA est au service des populations pour la santé des mères, des adolescent(e)s/jeunes, la lutte contre les fistules obstétricales, les mutilations génitales féminines et la disponibilité des données de population.

En Côte d'Ivoire, l'UNFPA est présent depuis 1972. Ses interventions sont guidées par le Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui a mis en exergue les rapports étroits qui existent entre le développement, la santé en matière de reproduction et l'égalité des sexes. Le Gouvernement ivoirien a toujours bénéficié d'une assistance technique de l'UNFPA pour répondre aux priorités nationales en matière de santé sexuelle et reproductive, transition et dividende démographique, sans oublier la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VGB). Certes, des défis importants persistent, notamment en ce qui a trait à la mortalité maternelle, néo-natale et infantile. Toutefois, des progrès considérables ont été réalisés au niveau national pour l'accessibilité et la qualité des produits et services de santé sexuelle et reproductive (SSR), la lutte contre les VGB et pratiques néfastes et l'accès des adolescents et jeunes aux services de Planification Familiale (PF). De plus, en collaboration avec l'UNFPA, le Gouvernement ivoirien à travers le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) a renforcé la lutte contre la mortalité maternelle, les fistules obstétricales, l'amélioration de l'accès à la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes. Cette coopération a contribué à (i) augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne qui est passé de 4% en 1994 à 14,3% en 2016, puis est estimé à 18% en 2019 ; (ii) augmenter la proportion de femmes qui ont accouché en présence d'un personnel de santé qualifié (59% en 2011 à 73,6% en 2016). En effet, l'appui de l'UNFPA a permis d'atteindre un niveau de 96% des établissements sanitaires du pays qui offrent au moins 3 méthodes modernes de contraception et à améliorer l'offre des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) afin de mettre fin aux décès maternels évitables.

Dans le domaine de la santé de la reproduction des adolescents et jeunes, le Gouvernement ivoirien appuyé par l'UNFPA, a renforcé l'offre de services adaptés aux besoins des adolescents et jeunes. On note entre autres, le renforcement de l'éducation sexuelle complète à l'école et en milieu communautaire et l'offre de service de SSR aux adolescentes et jeunes dans les structures sanitaires et au cours des campagnes itinérantes. Tous ces efforts ont permis d'enregistrer une réduction de 34% des grossesses en milieu scolaire de 2014 à 2018, d'offrir à 106 816 adolescents et jeunes des services de PF, de dépistage et de prise en charge des IST et du VIH et de fournir à 53% des élèves des cycles primaire et secondaire, des séances d'éducation sexuelle.

En outre, sous le leadership du Ministère du Plan et du Développement, la problématique du dividende démographique est désormais intégrée dans les politiques, programmes et cadres nationaux. Ceci a permis de : (i) améliorer la disponibilité de données de population pour la prise de décision et (ii) renforcer le système statistique national particulièrement en ressources humaines qualifiées.

Dans le domaine du genre, les progrès sont perceptibles notamment en matière de droit, d'égalité entre les sexes, d'équité et d'autonomisation des femmes où la Côte d'Ivoire a adapté son arsenal juridique aux principales lignes d'action de la CIPD pour renforcer la protection des femmes et favoriser leur plus grande participation dans les instances publiques et politiques de décision. Avec le soutien de l'UNFPA, ces actions se sont traduites par la création et le renforcement des capacités des plateformes de lutte contre les VBG, la prise en charge médicale et psychosociale des survivantes de VBG et l'engagement formel des leaders communautaires et guides religieux de certaines localités en faveur de la lutte contre les MGF, mariages précoces et violences sexuelles. On dénombre actuellement 62 plateformes fonctionnelles dans le pays.

Au niveau du secteur éducation/formation, avec l'instauration de la scolarisation universelle, inclusive et de qualité, des progrès en matière de fréquentation et de parité filles/garçons sont enregistrés dans tous les ordres d'enseignement.

Au titre de la promotion et de l'insertion des jeunes, le Gouvernement a amélioré et rationalisé le dispositif institutionnel en la matière par la création de l'Agence Emploi Jeunes et la mise en place de cadres stratégiques et juridiques ainsi que des mesures incitatives spécifiques en faveur de la création d'emplois au profit de la jeunesse.

En matière de gouvernance sur les questions de population, un Office National de la Population (ONP) a été créé en 2012 pour coordonner et suivre la mise en œuvre des initiatives en matière de population. Cet Office a conduit la formulation de la Politique Nationale de Population et veille à la prise en compte des défis démographiques et surtout ceux liés à la capture du dividende démographique dans les plans sectoriels. Pour éclairer la prise de décisions sur la base d'évidences, l'ONP s'emploie à achever la mise en place de l'Observatoire en Population et Développement pour le suivi des progrès dans la quête du dividende démographique.

La célébration des 25 ans de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et des 50 ans de la création du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), constitue une excellente occasion de mettre en lumière les actions du Gouvernement ivoirien avec l'appui technique de l'UNFPA ces 5 dernières décennies pour l'amélioration du bien-être des populations, particulièrement les femmes, les filles et les jeunes. C'est donc une opportunité unique de communiquer sur l'efficacité des interventions, de renforcer le plaidoyer afin de mobiliser les soutiens nécessaires pour réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et communiquer sur les trois résultats transformateurs, à savoir : (i) mettre fin aux décès maternels évitables ;

	<p>(ii) mettre fin aux besoins non satisfaits en planification familiale ; (iii) mettre fin aux violences et pratiques néfastes perpétrées à l'encontre des femmes et des jeunes filles.</p> <p>Pour ce faire, il est nécessaire de disposer de supports de communication et de plaider notamment de films documentaires qui seront utilisés dans les différentes activités marquant la célébration des 25 ans de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et des 50 ans de la création du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Ainsi, l'Office National de la Population en partenariat avec l'UNFPA sollicite-t-il les services d'une structure de communication ayant les capacités et compétences nécessaires pour la production de films documentaires de capitalisation.</p>
<p>Objectif</p>	<p>Documenter les réalisations de la Côte d'Ivoire dans le domaine de la santé de la reproduction, population et développement et genre avec l'appui technique de l'UNFPA ces 50 dernières années.</p> <p>De façon spécifique, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Valoriser les avancées de la Côte d'Ivoire (communautés, familles) dans les domaines de la santé de la reproduction, population et développement, adolescents et jeunes, genre ; ● Mettre en évidence les réalisations et le potentiel de l'UNFPA dans l'accompagnement du pays ; ● Capitaliser les bonnes pratiques et les approches réussies.
<p>Scope of work:</p> <p>(Description of services, activities, or outputs)</p>	<p>Il s'agira de montrer les réalisations dans le domaine de la santé de la reproduction, de la population et du développement et du genre en Côte d'Ivoire avec l'appui technique de l'UNFPA sur la base des évidences à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les interventions des décideurs sur les progrès réalisés et les défis à adresser ● Les stratégies mises en œuvre (renforcement des capacités, plaidoyer et dialogue politique, offre de connaissances, partenariat, gestion de connaissance) ● L'impact des différentes interventions sur les bénéficiaires (Etat, prestataires de santé, communautés, familles, hommes, femmes, jeunes) ; ● Les histoires de vie de bénéficiaires ; ● Les archives audiovisuelles de parties prenantes à rechercher. <p><u>1- Production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intervention du Président de la République ● Interview/intervention du Ministre du Plan & du Développement

- Interview du Directeur Général de l'ONP
 - Interview du Représentant Résident de l'UNFPA
 - Interview d'un pionnier ayant participé à la CIPD de 1994 au Caire : Pr. Ekra Wolfens ;
 - Interviews bénéficiaires (prestataires de soins, Couples, femmes, hommes, adolescents, jeunes, chef de village, guide religieux, statisticien, rescapées de fistules...)
 - Présentation des résultats des interventions dans les thématiques suivantes :
 - Education à la Vie Familiale/Lutte contre les Grossesses en milieu Scolaire : DMOSS (Voir Mme HAIDARA, la DMOSS)
 - Lutte contre les VBG : CNLVBG
 - Genre : ONEG
 - Santé de la Reproduction / PF : Programme Santé Mère- Enfant
 - Protection des jeunes
 - Réseaux en Population et Développement : (Guide religieux : Imam Cissé Djiguiba, Société Civile
 - Recensement : INS
 - Formation et renforcement de capacités en population et développement : ENSEA
 - Autonomisation de la femme
 - Tournage à Abidjan, dans la région du Gbeke et du Guemon certaines régions du pays pour mettre en lumière des projets réalisés grâce à l'appui de l'UNFPA
 - Infographies pour présenter les indicateurs
 - Rédaction de synopsis
 - Toute autre tâche que la structure jugera utile.
- 2- Post Production**
- Dérushage, montage, mixage, traduction, doublage voix

Durée du Travail :

Durée : 31 jours répartis comme suit :

Activités	Nombre de jours
Démarrage des travaux de documentation/Recherche	2
Préparation et validation du synopsis	3

	Rédaction du scénario et du découpage technique	2
	Tournage, prise de vues sur le terrain et dans la région	07
	Post production (Dérushage, éléments d'archives, prémontage, montage, mixage, habillage)	07
	Présentation du premier draft de 06 mn en français au comité et intégration des commentaires	2
	Production de la version de 3minutes	3
	Présentation du draft français version de minutes au comité et intégration des commentaires	2
	Traduction du texte en anglais	2
	Présentation du draft en anglais au comité et intégration des commentaires	1
	Total jours	31
Coordination de la Supervision	L'agence de communication travaillera sous la supervision d'un comité technique multisectoriel (ministères techniques et organisations de la société civile) codirigé par l'ONP et l'UNFPA. Ce comité fournira à la structure toute la documentation utile pour permettre au prestataire de bien remplir sa mission et facilitera les contacts avec les partenaires.	
Lieu de prestation de services	UNFPA Abidjan (Côte d'Ivoire) Abidjan et les localités ciblées par le programme	
<u>Livrables</u>	Au terme de ce travail, la structure retenue fournira les livrables suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 1 film de 06 minutes en français (PAD) ; - 1 version courte de 03 minutes en français et en anglais. 	

	<p>– 1 photothèque</p> <p>NB/ Ces films devront être fournis dans un format prêt à diffuser pour les rencontres au niveau national et international, les médias, le web et les réseaux sociaux.</p>
Qualifications requises :	<p>Les qualifications suivantes sont requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la réalisation et production audiovisuelle ; • Avoir des expériences similaires dans la production de films documentaires de capitalisation et de plaidoyer ; • Justifier de capacités techniques, matérielles et humaines pour mettre en œuvre les prestations demandées au cours de la période du projet ; • Avoir une capacité d'exploitation, de synthèse des documents des programmes de développement (rapports, études, recherches, documents de projets, etc.) ; • Avoir une connaissance des thématiques sur la santé de la reproduction, la Population et le développement et du genre
Informations/ Conditions complémentaires	<p>Les frais d'indemnité journalière de subsistance (DSA) pour les missions seront payés par nuitée passée hors du lieu de résidence dans le cadre de la mission en Côte d'Ivoire selon les taux de l'UNFPA.</p> <p>Les frais liés au voyage ne seront pas pris en compte dans les honoraires de consultation.</p> <p>Les jours de travail seront répartis entre la date de signature du contrat et la date fixée de fin de l'évaluation.</p>
Conditions de Soumissions	<p>Le soumissionnaire devra déposer sous plis fermé une offre comprenant une offre technique et une offre financière</p> <p>L'offre technique devra prendre en compte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan de travail pour la réalisation du film • Une proposition de synopsis • La justification d'une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la réalisation et production audiovisuelle

- Des expériences similaires dans la production de films documentaires de capitalisation et de plaidoyer
- Des expériences dans la réalisation de films documentaires des thématiques sur la santé de la reproduction, Population et développement et du genre
- Des preuves de capacités matérielles/humaines
- Des preuves de capacité de langue française et anglaise

Les dossiers d'offre seront transmis par email à l'adresse suivante : « civ-recruitment@unfpa.org » avec la mention suivante « », au plus tard le Vendredi 18 Octobre 2019 à 11h

II. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom du contact de l'UNFPA :	TANOBIAN FOBA IRIS
No. de tél. :	00 225 08 30 28 77
No. de fax :	+225 22 52 94 22
Adresse e-mail du contact :	foba@unfpa.org

La date limite pour soumettre des questions est fixée au **15 Octobre 2019 à 12h GMT**. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

III. Contenu des cotations

Les cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les devis doivent contenir :

- L'offre technique, correspondant aux exigences définies dans les spécifications et le cahier des charges.
- Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

IV. Instructions de soumission

Les dossiers d'offre seront transmis par email à l'adresse suivante «civ-recruitment@unfpa.org» avec la mention suivante «UNFPA RFQ /FPA90/027/2019», au plus tard le Vendredi 18 Octobre 2019 à 11 h à la Réception de UNFPA 01 BP 1747 Abidjan 01

Veillez lire les directives suivantes pour les soumissions électroniques :

- La référence suivante doit être incluse dans le champ de l'objet de l'e-mail – **RFQ N° UNFPA/RFQ/FPA90/027/2019**.

Les e-mails ne contenant pas l'objet correct pourront ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement et donc ignorés.

La taille totale de l'e-mail ne doit pas excéder **20MB (y compris le corps de l'e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.

V. **Vue d'ensemble du processus d'évaluation**

Les Offres seront évaluées sur la base de la conformité du coût total des biens. L'évaluation sera réalisée par une commission d'évaluation.

VI. **Attribution**

L'UNFPA attribuera un bon de commande au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre a été jugée substantiellement conforme aux documents d'appel d'offres.

VII. **Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché**

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les quantités de biens spécifiées dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. **Conditions de paiement**

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont fixées à 30 jours nets à la réception des documents d'expédition, de la facture et de toute autre documentation requise par le contrat.

IX. **Fraude et corruption**

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre implique que le soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération dans les investigations menées, constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

X. **Politique de tolérance zéro**

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel

de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XI. Contestation de la RFQ

Si un soumissionnaire pense avoir été traité injustement lors de la sollicitation ou de l'adjudication, il peut envoyer une réclamation directement au Chef de la Division des services d'approvisionnement (procurement@unfpa.org).

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA : Mr Brandhot Jean Victor (Directeur des Opérations) à l'adresse suivante brandhot@unfpa.org. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents en format PDF.

XIII. Bordereau de prix

Nom du soumissionnaire :	
Date de la cotation :	Cliquez ici pour indiquer une date.
Numéro de la demande de la cotation :	UNFPA/RFQ/FPA90/027/2019
Devise de la cotation :	XOF
Frais de livraison sur la base de l'Incoterm 2010 suivant :	CPT
Durée de validité de la cotation : <i>(Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)</i>	

- L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes**.

Article	Description	Nombre et description du personnel par niveau	Tarif horaire	Nombre d'heures nécessaires	Total
1. Frais professionnels					
<i>Total des frais professionnels</i>					Xof

2. Débours					
<i>Total des débours</i>					Xof
Prix total du contrat <i>(Frais professionnels + débours)</i>					Xof

<i>Commentaires du vendeur:</i>

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation **UNFPA/RFQ/FPA90/027/2019**, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

	Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre	Date et lieu	

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).